

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 A 19H
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-cinq à 19 h 00 le vingt-six du mois de septembre, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 19 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 0

Membres présents : 9

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON –

Thierry DUFOUR – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Alain VARVAT – Cécile CHOSSAT

Membres excusés 3 : Sùnniva BOURSIER, Christophe KLINGER, Denis VOGRIG,

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2025
2. Proposition cession de l'alambic de Chevignat par l'Etat
3. Demande de subventions pour la réfection de la toiture de l'église
4. Décisions du Maire
5. Compte-rendu du travail des syndicats et des commissions
6. Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 juillet 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIB 2509 2629 Proposition cession parcelle AC 90 (ancien alambic de Chevignat) par l'État

Par courrier en date du 3 avril 2025, l'association des Alambics des Cavets nous a informé de la mise en vente du local qu'elle occupait à Roissiat, propriété d'un particulier. De ce fait, l'association exprime le souhait que la commune prenne en charge la réinstallation de l'association dans un bâtiment public.

Dans ce cadre, nous avons sollicité l'État pour qu'il nous cède l'ancien alambic situé sur la parcelle AC90, le long de la RD52C à Chevignat. Après examen de notre demande, l'État a étudié la possibilité de céder ce petit bâtiment, actuellement utilisé comme abribus et espace de stockage pour les alambics. D'une surface d'environ 7 m² sur une parcelle totale de 260 m², l'État nous propose d'en faire l'acquisition pour un montant de 1 000 €.

Elle a pour objet « la conservation du savoir-faire et du patrimoine lié à l'activité de distillation traditionnelle du Revermont ». C'est cette association qui porte la gestion et le suivi des activités de distillation, autrefois assurées par la Cuma de distillation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

APPROUVE la proposition de cession par l'Etat du local et de la parcelle AC90

APPROUVE le prix d'achat de 1 000 €

ACCEPTE la clause portant intéressement de l'État à toute revente génératrice d'une plus-value, cette clause sera intégrée dans l'acte de vente

DIT que cette acquisition permettra la pérennité de l'association des Alambics des Cavets, ainsi que la remise en état de l'abri bus et l'accès aux places de parkings.

DIT que l'association est sous statut « Loi 1901 » qu'à ce titre elle n'a pas les moyens d'acquérir un bâtiment pour pérenniser son fonctionnement.

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires à l'acquisition

ACCEPTE que l'acte de vente soit établi par un notaire et que les frais qui en découleront seront à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à ce dossier.

APPROUVE le principe d'une mise à disposition de ce local à l'association des Alambic des Cavets, dont les modalités seront à établir précisément (réalisation des travaux, convention de mise à disposition).

DELIB 2509 2630 Réfection de la toiture de l'église choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle que suite aux travaux de réparation des fuites de la toiture en mars 2024, il nous a été révélé un état préoccupant de l'ensemble des tuiles qui n'avaient pas faits l'objet de changement en 1996. Celles-ci, devenues poreuses et cassantes, nécessitent à ce jour une reprise totale. Les travaux

prévus incluent également le changement de l'écran sous toiture, sans modification de la zinguerie existante.

À la suite de la consultation du 18 juillet 2025, qui a été transmise à quatre entreprises, il est proposé de retenir l'offre la plus avantageuse. Madame le Maire sollicite ensuite l'aval du conseil municipal pour engager les démarches de demande de subventions, en vue de la réalisation des travaux en 2026.

Après analyse du contenu technique et financier des offres reçues, l'entreprise LOISY est la mieux disante, pour un montant de 45 401,97 €HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le choix de l'entreprise LOISY pour un montant de 45 401,97 €HT
DIT que les crédits seront portés sur le budget 2026**

**AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du département et de la DETR
AUTORISE Madame le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour la réalisation de ces travaux.**

DELIB 2509 2631 Réfection de la toiture de l'église demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Madame le Maire rappelle que suite aux travaux de réparation des fuites de la toiture en mars 2024, il nous a été révélé un état préoccupant de l'ensemble des tuiles qui n'avaient pas faits l'objet de changement en 1996. Celles-ci, devenues poreuses et cassantes, nécessitent à ce jour une reprise totale. Les travaux prévus incluent également le changement de l'écran sous toiture, sans modification de la zinguerie existante.

Madame le Maire sollicite l'aval du conseil municipal pour engager les démarches de demande de subventions, en vue de la réalisation des travaux en 2026.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : réfection du toit de l'église				
Cout de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessible (catégorie 2/B)	dont montant énergie énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre				A proratiser le cas échéant
Études complémentaires / frais annexes				A proratiser le cas échéant
		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				A détailler le cas échéant
réfection toiture église		45 402,00 €		
travaux annexe		5 598,00 €		
		51 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		51 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	travaux subventionnables HT	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DET R	51 000,00 €	sollicité	15 300 €	30,00%
DSIL				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	51 000,00 €	sollicité	15 300 €	30,00%
Sous-total aides publiques			30 600,00 €	60,00%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité				
Fonds propres			20 400,00 €	
Emprunt				
Crédit bail ou autres				
Recettes générées par le projet				
			20 400,00 €	40,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			51 000,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du département par le biais du pacte de territoire au titre du dispositif « patrimoines » et de l'État par le biais de la DETR

AUTORISE Madame le Maire à déposer et à signer une Déclaration Préalable pour la réalisation de ces travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Décisions du Maire

Devis signé avec l'entreprise STUTZ pour la reprise du regard à Chevignat : 1 716 € TTC.

Devis DESAUTEL pour changement extincteurs pour un montant TTC de 338,94 € TTC

Devis EURIDICE pour les bons-cadeaux 2025 (bénévolat, employés, naissances) pour 1 310,05 € TTC.

Compte-rendu des commissions et syndicats :

Aire de jeux intergénérationnelle Roissiat :

L'aire est terminée, et nous remercions vivement Serge Bénard qui nous a fabriqué bénévolement une table et des bancs sous le kiosque.

Les plantations d'arbres et arbustes seront réalisées le 29 novembre lors d'une matinée collective, et l'inauguration aura lieu le même jour à .

Commission bâtiment

- Eglise :

- La sacristie a été complètement nettoyée par le comité paroissial. Dominique Orru a repris les armoires défectueuses, les joints de la petite fenêtre. Il s'occupera de passer la lasure sur la porte d'entrée plus tard
- Nous sommes en attente de la confection de 2 rampes acier vers la montée d'escalier
- Nouveau courrier de Mme Desbordes, Conservatrice des Monuments historiques : en tant que propriétaire de la bannière de procession, la commune de Courmangoux a la responsabilité de sa conservation et, le cas échéant, de sa restauration, toujours selon les dispositions du Code du patrimoine (art. L622-24). Les altérations sur la bannière sont effectivement très importantes. Le but serait donc de la nettoyer, de traiter les altérations dues à l'infestation des souris, d'arrêter les dégradations et de proposer un conditionnement adapté à la bannière. Cela permettrait de la conserver dans l'état de conservation le plus stable possible, et dans un bon état de présentation qui laisserait voir tout l'intérêt de l'objet. Des devis seront demandés à des restaurateurs textiles.

Commission Voirie :

Concernant la dégradation de la traversée de la Courbatière au niveau de l'écluse, une réunion, organisée par Nathalie Demias (notre conseillère voirie à GBA), réunira prochainement tous les acteurs impliqués.

Commission Urbanisme :

- 7 Déclarations de travaux en septembre

Commission développement durable et cadre de vie :

- La réfection de la mare au carrefour de la carrière à Roissiat a été effectuée début septembre dans le cadre du Marathon de la Biodiversité porté par l'aggo
- Contrat Eau et Climat (CEC) de l'Agence de l'Eau
 - Courmangoux est invitée à se positionner comme territoire démonstrateur dans le cadre du Contrat Eau et Climat, pour des actions locales (économies d'eau, désimperméabilisation, préservation des zones humides, etc.).
 - Engagement existant : La commune a déjà réalisé des actions (mare, haies, verger associatif, projets avec l'Epage de la Seille) et souhaite amplifier ces initiatives via le CEC.
 - Pistes d'actions : Sensibilisation des habitants (sobriété, récupération d'eau), gestion douce des eaux pluviales, restauration du petit patrimoine hydrique, et création d'un sentier de l'eau.
 - Collaboration avec l'Epage Seille : Priorisation des travaux sur le bief de Courmangoux (restauration du Solnan amont) et accompagnement des actions locales, en lien avec les dossiers réglementaires en cours.
 - Urgence et disponibilité : La commune est prête à échanger rapidement pour finaliser le contrat, en alignement avec les attentes du CEC et les exploitants agricoles locaux.

Commission Culture et Communication :

- Octobre rose : marche le 5 octobre
- Courman'dises : le 11 octobre avec un concours de tartes aux pommes
- Repas du CCAS et de la municipalité le 12 octobre
- Vœux de la municipalité le samedi 3 janvier à 19h
- Préparation du bulletin municipal

Commission Bibliothèque :

Une autrice a été reçue le 20 septembre.

Prochaine réunion le 3 octobre.

Opération première page le 4 octobre, 24 enfants invités.

Vie scolaire :

Compte-rendu de l'Assemblée générale de la cantine de Val-Revermont le 24 septembre.
Compte-rendu de l'Assemblée générale Sou des écoles Val-Revermont du 25 septembre.
Conseil d'école le 10 novembre.

Informations et questions diverses

Accord du conseil municipal pour l'acquisition d'une plaque vibrante, nécessaire pour les entretiens réguliers des chemins.

Fin de réunion à 21h15.

Prochaines réunions le 7 novembre à 19h, puis 12 décembre 2025 dans la salle commune de la mairie.

Rappel des délibérations prises le 26 septembre 2025 :

DELIB 2509 2629 Proposition cession de l'alambic de Chevignat par l'État

DELIB 2509 2630 Réfection de la toiture de l'église choix de l'entreprise

DELIB 2509 2631 Réfection de la toiture de l'église demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Madame le Maire, MORNAY Mireille		Le secrétaire, Sébastien CHORRIER-COLLET	
-------------------------------------	--	---	--